

# FCP de droit français

# TAILOR ACTIONS AVENIR ISR

## **RAPPORT ANNUEL**

au 30 décembre 2022

Société de gestion : TAILOR ASSET MANAGEMENT

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES

TAILOR ASSET MANAGEMENT - 23 rue Royale - 75008 - Paris

### SOMMAIRE

I. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	12
5. Certification du Commissaire aux Comptes	17
6. Comptes de l'exercice	22
7. Annexe (s)	43
Caractéristiques de l'OPC (suite)	<b>4</b> 4
Information SFDR	47



# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# TAILOR ACTIONS AVENIR ISR (Part C) ISIN - FR0007472501

OPCVM soumis au droit français géré par TAILOR ASSET MANAGEMENT

#### **OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice de référence EURO STOXX 50 Net Return (dividendes nets réinvestis) sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe » et « best effort ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la protection des salariés ou encore la compétence de l'équipe dirigeante.

Classification AMF: « Actions des pays de la zone euro ». Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA, le fonds est investi à hauteur de 75% en instruments financiers éligibles au PEA.

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi principalement en actions des pays de l'Union Européenne à hauteur minimum de 75 % de l'actif net dont 65% de l'actif net des pays de la zone euro et en produits de taux (max. 25% de l'actif net) par le biais :

- d'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance, de tous secteurs ou taille de capitalisation dont 10% maximum de l'actif en actions de petites et moyennes capitalisations soit inférieures à 1Mds€ de capitalisation boursière).
- d'une analyse des taux d'intérêts : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux, La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/ dette privée et du rating.

Les produits de taux pourront, jusqu'à 25% de l'actif net être réputés « Investment Grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion). Les produits de taux à caractère spéculatif dits « High Yield » (produits non notés ou de notation inférieure à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou inférieure à Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ne pourront représenter plus de 10% de l'actif net.

Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des valeurs dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière puis extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Il cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer et d'analyser les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance). Cette analyse aboutit à une note ESG qui s'appuie sur des données externes et internes. Le gérant devra construire son portefeuille sur la base d'un univers de valeurs dont les notations ESG permettent l'exclusion des 20% de valeurs les moins bien notées.

Pour s'assurer que l'OPC répond aux exigences ISR, 90% au moins des titres du portefeuille doivent faire l'objet d'une notation ESG.

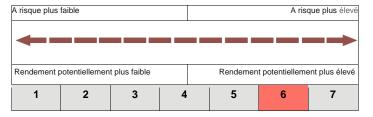
Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet www.tailor-am.com.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif OPCVM de droit français ou européens et/ou de FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou nom par TAILOR ASSET MANAGEMENT, et de toute classification.

La part C du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat: Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chez le dépositaire, chaque jour de bourse (J) jusqu'à 12h00 et sont exécutées sur la VL calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison du type de gestion discrétionnaire mis en œuvre par Tailor Asset Management qui privilégie une exposition aux actions de l'Union Européenne et de la zone euro.

#### Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité: Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations. Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Il peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs et dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.

### 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Aucun changement impactant les fonds n'est intervenu sur l'exercice 2022. Les changements notables sont entrés en vigueur au 01/01/2023.

#### 3. RAPPORT DE GESTION

Objectif de gestion: Le fonds vise à obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence, EURO STOXX 50 Net Return (dividendes nets réinvestis), sur une durée de placement recommandée de 5 ans, en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées sur la base de critères extra-financiers et selon une méthodologie ISR découlant de tendances affectant durablement la société et l'économie par la prise en compte d'aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est l'indice EURO STOXX 50 Net Return dividendes nets réinvestis libellé en euro (code Bloomberg SX5T), qui se compose des 50 valeurs les plus importantes de 12 pays de la zone euro. Cet indice ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le Fonds. Le risque de marché du Fonds est comparable à celui de son indicateur de référence.

<u>Profil de risque</u>: Compte tenu de l'exposition du fonds aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes, le principal risque de l'OPCVM est le risque de perte en capital et le risque lié au marché action. La liste complète est disponible dans le prospectus.

Actif net du fonds au 30 décembre 2022 : 36 843 157,63 €.

Valeur Liquidative au 30 décembre 2022 :

Part C (EUR): 603,93Part I (EUR): 119,25Part M (EUR): 80,86Part S (EUR): 83,26

Nombre de parts au 30 décembre 2022 :

- Part C: 41 623,943 - Part I: 37 774,032 - Part M: 81 922,108 - Part S: 7 373,053

Performance au 30 décembre 2022 :

- Part C : - 22.02% - Part I : - 20,91% - Part M : - 22,29% - Part S : - 20,11%

Valorisation: quotidienne

\*\*\*\*

#### Contexte économique et financier & politique d'investissement

Ces dernières années, chaque année a présenté des défis uniques. En 2020, nous avons affronté une pandémie mondiale et des confinements multiples. En 2021, les économies se sont lentement rouvertes provoquant un choc de demande entrainant un choc inflationniste généralisé et de survalorisations des marchés. L'année 2022 a elle apporté son lot de vents contraires, dont certains n'avaient pas été vu depuis 40 ans, entrainant une baisse brutale des marchés dans un contexte de forte volatilité.

2022, sur fonds de croissance continue de l'inflation, avait démarré par une très forte rotation sectorielle et de styles. Les secteurs financiers et de l'énergie ont le plus progressé alors que les secteurs de l'industrie et des technologies ont le plus baissé. Le style « value » a ainsi fortement progressé au détriment des valeurs dites « cycliques » et de « croissance », inscrivant son meilleur démarrage historique en relatif de ces derniers.

Le 24/02/2022 a été le deuxième événement marquant de cette encore jeune année. En effet le déclenchement de l'invasion de l'Ukraine par la Russie aura pour effet de dramatiquement accélérer la hausse de l'inflation (énergétique et alimentaire notamment) et précipitera les interventions des différentes banques centrales à travers le monde, américaine (FED) et européenne (BCE) en tête.

Ces hausses de taux décidées sur fonds d'inflation incontrôlée lanceront de grands mouvements de baisses généralisées sur les marchés boursiers mondiaux.

Il faudra sept hausses de taux de la part de la FED et 4 de la part de la BCE pour que l'inflation marque le pas. Mais elle n'est pas pour autant sous contrôle car les situations géopolitiques et macroéconomiques sont encore très tendues et volatiles.

Ainsi, malgré les rebonds des mois de mars et de juillet, il faudra attendre le mois de septembre pour toucher les plus bas de l'année et initier un rebond plus durable qui durera jusqu'à la mi-décembre avant de consolider un peu les deux dernières semaines de l'année.

Ce rebond, plus durable que les précédents, a pour postulat de départ que le plus fort de la baisse avait été fait, que les valorisations (notamment européennes) étaient redevenues raisonnables et que les indicateurs macroéconomiques des zones européennes et américaines commençaient à suffisamment marquer le pas (ralentissement économique, hausse du chômage et baisse de l'inflation « core » et énergétique). Le tout aidé par une baisse de de la demande chinoise du fait de leur politique « zéro covid » entrainant un confinement des populations.

Le gros du combat contre l'inflation a donc été mené et les investisseurs, sur fonds de points bas sur les marchés et de points pivots sur les taux, spéculent sur une amélioration de la situation courant de l'année 2023.

Sur l'ensemble de l'exercice, plus exactement pour la période allant du 31 Décembre 2021 au 30 Décembre 2022, l'indice de référence, l'indice Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis a baissé de -9.49%, Tailor Actions Avenir ISR part C a sous-performé avec une baisse de -22,02% (part C). Tailor Actions Avenir ISR part I a de son côté baissé de -20.91%.

Durant cette année les rachats nets sur la part C ont porté sur 8 218 parts soit une baisse de -16,5%, pour la part I, les rachats ont porté sur 20 043 parts soit une baisse de -34,7%, pour la part M, les rachats nets ont porté sur I I 690 parts soit une baisse de -12,5% et pour la part S, les rachats nets portent sur 7 545 parts soit une baisse de -50,6%.

#### **Ier TRIMESTRE 2022**

Après une année 2021 en forte hausse, les marchés actions ont débuté 2022 en net recul de -2.78% (EURO STOXX 50). Les anticipations de fin de pandémie et de déconfinement des économies n'ont pas réussi à compenser les mauvaises nouvelles en provenance de la crise ukrainienne et de la normalisation des actions des politiques monétaires. Tailor Actions Avenir ISR a été pénalisé par la violente rotation sectorielle qui s'est opérée au détriment des valeurs de croissance, valeurs au coeur du portefeuille. Le compartiment des semi-conducteurs qui avait

contribué pour près de ¼ à la performance en 2021 est celui qui a le plus souffert : nous l'avons renforcé avec ASML, ASMI et Soitec qui devraient continuer d'être portées par une croissance structurelle forte. Nous avons vendu les valeurs sur des niveaux de valorisation élevés telles que Adyen, Tomra, Hermès, Sartorius Stedim, DSM et EssilorLuxottica pour acheter des valeurs moins chères aux perspectives tout autant prometteuses, telles que Renault et Société Générale.

Sur le segment de l'Energie, nous avons initié deux positions GTT (leader de technologies pour les méthaniers, demande croissante de GNL carburant) et Technip Energies (cycle d'investissement porteur de ses clients).

Sur le mois de janvier 2022 la part C du fonds a baissé de -7.16% et l'indice Euro Stoxx 50 de -2.78 %.

Alors que le scénario jusqu'à mi-février semblait tout tracé : hausse des taux, rotation sectorielle en faveur de la value et publications de grande qualité ; l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la réaction occidentale par des sanctions immédiates et massives rebattent totalement les cartes. Le rebond de la prime de risque, les discours plus accommandants des Banques Centrales, la chute des valeurs cycliques et la menace sur les publications futures ont considérablement limité la visibilité pour 2022. Dans ce contexte, le fonds a sous-performé son indice de référence. Au sein du portefeuille, dans un contexte géopolitique mouvant, nous avons procédé à quelques ajustements en début de mois dans la perspective de la réouverture des Economies (Elis dans les services à l'hôtellerie et la restauration) et d'investissements toujours plus importants des producteurs d'énergies pour la transition énergétique (Tenaris, société parapétrolière italienne dans les tubes d'acier sans soudure). Dans un contexte de coût du risque croissant nous avons allégé notre exposition au secteur bancaire en vendant Banco Santander et nous avons vendu notre position en Alstom (rentabilité des contrats Bombardier laissaient présager un impact dilutif sur les marges).

Sur le mois de février 2022, la part C du fonds a baissé de -6.01% et l'indice Euro Stoxx 50 de -5.06%.

Au mois de mars, si la guerre en Ukraine reste bien présente dans les esprits, son impact n'aura été que très ponctuel sur les marchés d'actions qui ont rapidement effacé le mouvement baissier enregistré depuis le déclenchement du conflit. Ils ont même terminé le mois de mars proche de l'équilibre. Ce comportement défie les signaux de ralentissement économiques envoyés par les marchés obligataires toujours très inquiets des resserrements monétaires à venir compte tenu des niveaux élevés de l'inflation. Il peut toutefois s'expliquer par de simples arbitrages entre les deux classes d'actifs ou des rachats de positions « short ». Le fonds a fait presque jeu égal avec son indice de référence, pénalisé par la baisse des titres ayant une exposition à la Russie (Renault, Société Générale, Technip Energies et Stadler Rail) qui ont été remplacés par deux nouvelles positions. Veolia, qui a publié des résultats 2021 satisfaisants, dont le positionnement devrait lui permettre de poursuivre sa croissance sans souffrir de la hausse des prix de l'énergie. Son rapprochement récent avec Suez lui permettra de générer des synergies et le levier opérationnel de réduire son endettement. EssilorLuxottica qui est la résultante du mariage d'un producteur de solutions ophtalmologiques, d'un fabricant de lunettes et plus récemment d'un distributeur. Sur le papier, les complémentarités sont évidentes et devraient permettre une meilleure valorisation de ce nouveau leader mondial.

Sur le mois de mars 2022, la part C du fonds a baissé de -0.62% et l'indice Euro Stoxx 50 de -0.5%.

<u>Sur l'ensemble du ler trimestre 2022, le fonds a réalisé une performance de -14.43 % (part C) contre -9.1% pour son indice de référence.</u>

Tableau sur les principales transactions du trimestre :

Achat	Vente
TENARIS	BANCO SANTANDER
ASML	ALSTOM
ASM INTERNATIONAL	RENAULT
SOITEC	STADLER RAIL
ESSILORLUXOTTICA	ADYEN

#### 2ème TRIMESTRE 2022

La guerre en Ukraine, la politique zéro covid de la Chine et le cycle de resserrement des politiques monétaires des banques centrales -tout particulièrement de la Réserve Fédérale américaine- ont été autant d'éléments d'inquiétude qui ont pesé sur les marchés d'actions au mois d'avril. Tout cela a relégué au second plan une salve de résultats d'entreprises pour le premier trimestre de relativement bonne qualité, mais teintée de prudence quant aux perspectives. Le retour de la volatilité nous a conduit à ramener le poids des principales lignes dans le fonds Tailor Actions Avenir ISR à 3% et à diversifier le portefeuille vers des valeurs offrant une visibilité satisfaisante. Ainsi, spécialisée dans la conception, la fabrication et la mise en œuvre d'infrastructures offshore, Subsea 7 est venue renforcer le poids du secteur parapétrolier qui devrait profiter du cycle d'investissement soutenu. Son carnet de commandes, qui représente déjà plus d'une année de chiffres d'affaires, devrait continuer de s'étoffer dans des conditions de prix favorables. Autre entrée en portefeuille, le raffineur finlandais Neste -qui a la particularité de tirer l'essentiel de ses résultats de la production de bio-carburants issus de déchets- et Alstom. Certes l'acquisition de Bombardier Transport a révélé de mauvaises surprises et fragilisé le bilan d'Alstom mais les niveaux de valorisation nous ont semblé attractifs pour un groupe qui engrange depuis plusieurs mois une belle moisson de contrats. Les positions en Kering et Nexi ont été cédées.

Sur le mois d'avril 2022, la part C du fonds a baissé de -2.3% et l'indice Euro Stoxx 50 de -2.1%.

De la lumière au bout du tunnel ? C'est l'image que l'on peut retenir pour comprendre le rebond des indices dans la dernière semaine du mois de mai lorsque les marchés, restés jusque-là dans le climat dépressif d'avril, se sont mis à espérer. A espérer que le ralentissement économique et une inflation potentiellement en perte de vitesse allaient permettre aux Banques Centrales de faire preuve de plus de pragmatisme en matière de politique monétaire au moment où les mesures de confinements étaient levées à Shanghaï. Les niveaux de valorisation, désormais inférieurs à la moyenne, ont alors favorisé un rapide mouvement acheteur. La contre-performance de la partie « croissance » (Téléperformance, Hermès, L'Oréal, Cap Gemini, Essilor) a été plus que compensée par la composante « cycliques » (BNP, Alstom, Daimler Truck, Tenaris, Subsea 7....) permettant au fonds Tailor Actions Avenir Isr de terminer le mois de mai sur une note positive. Les arbitrages entre les différents styles ont été poursuivis. Hermès a été cédé et l'Oréal allégé au profit du secteur énergie (Repsol, Vallourec, Neste et Technip Energie) au profil de croissance mieux établi dans l'environnement actuel. Nous avons également constitué une position en EuroAPI, spin off de Sanofi, pour jouer la réduction de la décote par rapport à ses concurrents et le levier opérationnel que procurera l'évolution du mix d'activité.

Sur le mois de mai, le fonds a progressé de 0.4% et l'Euro Stoxx 50 de 0.87%.

Inflation, fragmentation, restriction, correction. Ces quelques mots résument à eux seuls l'ambiance qui a plané sur les marchés financiers tout au long du premier semestre (le pire semestre depuis 2008 pour les actions européennes et depuis 1970 pour les valeurs américaines) le paroxysme étant atteint au mois de juin, lorsque les banquiers centraux ont, à plusieurs reprises, mis en garde contre les risques croissants d'un régime d'inflation plus élevé. Si la tendance a été baissière sur toutes les places du monde, l'Europe a également dû faire face au risque de plus en plus prégnant de ce côté de l'Atlantique d'une pénurie de gaz après que la Russie a décidé de cesser ses livraisons. Dans ce contexte si particulier, plus question de s'appuyer sur la croissance des résultats pour l'exercice en cours mais à regarder au-delà. Car la valorisation implicite des marchés « price » déjà un recul de 10 à 15 % des profits 2023 alors que le consensus anticipe toujours une croissance de 6 % en 2022 et de 4 % pour l'année suivante. Inutile de préciser que le risque de récession est déjà pris en compte. Dans ce contexte, le fonds a subi le mouvement de baisse généralisé, affecté notamment par les replis des valeurs sensibles à l'évolution de l'énergie (Saint-Gobain, Wienerberger, Deutsche Post, ...) ou celles exposées à la consommation de biens durables (Mercedes, Stellantis, STMicroelectronics, ASML). Le poids de ces lignes a de nouveau été réduit au profit d'Alstom et de Dassault Systèmes qui réintègre le portefeuille.

Sur le mois de juin 2022, la part C du fonds a baissé de -11.29% et l'indice Euro Stoxx 50 de -8.76%.

<u>Sur l'ensemble du deuxième trimestre 2021, Tailor Actions Avenir ISR a baissé de -13.01% (part C) contre -9.88% pour l'Euro Stoxx 50.</u>

Tableau sur les principales transactions du trimestre

Achat	Vente
EUROAPI	HERMES
REPSOL	L'OREAL
NESTE	ASML
ALSTOM	KERING
DASSAULT SYSTEMES	NEXI

#### 3ème TRIMESTRE 2022

Le mois de juillet 2022 comme une grande partie des mois l'ayant précédé, a été ponctué par une succession de rebondissements autour de différents thèmes / acteurs : banques centrales, prix et approvisionnement en gaz, ralentissement chinois et mondial, etc. Dans cet environnement pourtant adverse, le marché a repris quelques couleurs en rebondissant fortement. Cette hausse s'est faite dans un climat certes très volatile et de grande nervosité. L'inflation si elle n'est pas encore entièrement sous contrôle semble marquer le pas sous la pression des banques centrales. La saison de résultats en passe de se terminer, de très bonne facture une fois encore, semble indiquer la plus grande résilience de l'économie et des entreprises qu'escompté. Dans ce contexte le fonds Tailor Actions Avenir ISR a notablement surperformé son indice de référence. Le fonds ayant profité des forts rebonds des secteurs comme : l'Industrie (Prysmian, Schneider Electric, SPIE), les valeurs technologiques (ASML, STMicroelectronics, ASM International), discrétionnaires (Stellantis, LVMH, EssilorLuxottica). Peu de valeurs en baisse mais aucune sur le coup d'une déception opérationnelle (Repsol et Vallourec uniquement sur fonds de retracement des prix du pétrole).

Sur le mois de juillet, le fonds Tailor Actions Avenir ISR a progressé de 7,08% et l'Euro Stoxx 50 de 5,62%.

Après l'euphorie des Marchés en juillet portés par la qualité des publications des sociétés est venue la douche froide avec aux manettes le président de la banque centrale américaine Jerome Powell. Celui-ci nous rappelant que l'urgence de la situation (sur le front de l'inflation) impose la poursuite d'un resserrement « long et douloureux » de la politique monétaire. Les membres de la Banque Centrale Européenne ont appelé eux aussi à une « hausse significative » des taux en septembre, ce, dans un environnement inflationniste européen amplifié pas les hausses sans fin des prix du gaz et de l'électricité. Dans ce contexte, le fonds et son indice ont baissé, Tailor Actions Avenir ISR surperformant toutefois son indice de référence. Sur les marchés, à l'exception des secteurs de l'Energie et de la Finance, la baisse a été plutôt généralisée. Au sein du portefeuille les plus fortes baisses ont été enregistrées dans le secteur Industriel (Teleperformance, Schneider Electric, Saint Gobain ou encore Elis) et dans le secteur des Technologies (ASML, Indra Sistemas, ASM International et STMicroelectronics). En dépit de ces Marchés volatils et de la faible visibilité macroéconomique, nous continuons de constater les bonnes tendances sous-jacentes des sociétés en portefeuille; celles-ci ayant publié des résultats souvent supérieurs aux attentes lors des dernières publications trimestrielles.

#### En août, Tailor Actions Avenir ISR a baissé de -4,71% contre -5,1% pour l'indice Euro Stoxx 50.

En septembre, face à une inflation qui perdure, les banques centrales ont poursuivi leur resserrement monétaire un peu partout à travers le monde. Ce mois de septembre, le 7ème en territoire négatif en 2022 a ainsi vu 12 jours de baisses sur 22 jours ouvrés. Sur fonds de banques centrales à la manœuvre et de crises géopolitiques diverses (Chine/Taiwan, Russie/Ukraine), le climat économique se détériore progressivement et l'inflation semble marquer le pas. Les deux prochaines saisons de publications des sociétés devraient être déterminantes pour qualifier le calendrier du rebond des marchés. Dans ce contexte, le fonds a sous-performé son indice de référence. Les principales baisses provenant des secteurs industriel (Elis, Leonardo, Alstom) et technologique (ASML, ASM International, STMicroelectronics). Le portefeuille pendant cette période a été l'objet d'arbitrages significatifs : le secteur bancaire et celui de l'énergie ont été renforcés et à l'inverse les secteurs technologiques et industriels ont été fortement allégés. Les bancaires connaissent actuellement des niveaux de valorisation historiquement bas, le secteur de l'énergie continuera lui de profiter des prix du gaz et du pétrole élevés. La composante industrielle du portefeuille a été allégée en vue du ralentissement économique à venir. Ces opérations devraient permettre au fonds de mieux résister dans les phases de baisse et de profiter des éventuels rebonds.

En septembre, Tailor Actions Avenir ISR a baissé de -8,88% contre -6,75% pour l'indice Euro Stoxx 50 et sur le troisième trimestre (Juillet-Septembre 2022), le fonds enregistre une baisse de -4,06% contre une baisse de -3,71% pour l'indice Euro Stoxx 50.

Tableau sur les principales transactions du trimestre

Achat	Vente
UNICREDIT	ALSTOM
BANCO SANTANDER	AIRBUS
INTESA SANPAOLO	EDENRED
INTERPUMP	LEGRAND
DAIMLER TRUCK	ARKEMA

#### 4ème TRIMESTRE 2022

Ce mois d'octobre a vu s'égrener les publications du 3ème trimestre des sociétés, le discours de ces dernières commencent à se mettre au diapason de l'actualité macroéconomique et géopolitique. L'inflation (dont celle de l'énergie) persiste, les banques centrales enchainent les hausses de taux pour essayer la contrôler et les tensions Chine / USA sur l'accès aux technologies de pointe et Taiwan s'intensifient. Ainsi, comme la « parenthèse enchanté » du mois de juillet malgré un environnement trouble et volatil, le marché a sensiblement progressé. Dans ce contexte, le fonds, s'il a bien progressé a légèrement sous-performé son indice de référence. En effet, pendant une grosse partie du mois le fonds progressait en ligne avec son indice mais dans les derniers jours a abandonné un peu de terrain.

En cause, le regain de tension entre la Chine et les USA et la baisse des volumes de semis conducteurs qui ont lourdement pesé sur le secteur (ASML, ASM International, STMicroelectronics, Soitec). Les craintes de ralentissement économique chinois ont également pesé sur le secteur du luxe qui a pourtant publié de bons chiffres (LVMH, Kering, Moncler, Pernod Ricard). Sur le fonds des « réelles » déceptions opérationnelles, une valeur a déçu, Sartorius Stedim dont la dynamique de ventes a faibli.

#### Sur le mois d'octobre le fonds a gagné +7,15% et l'Euro Stoxx 50 +9,09%

Dans la continuité du mois d'octobre, le mois de novembre a vu s'achever la saison de publications du 3ème trimestre 2022 et a été porté pas un news-flow économique important et relativement positif (discours des banquiers centraux, hausse de taux, baisses du pétrole et du gaz, inflation semblant connaître une décrue aux USA et en Europe). Ainsi, les indicateurs d'aversion aux risques se sont détendus et les marchés ont progressé notablement. Dans ce contexte, le fonds a lui aussi progressé mais moins que son indice de référence. En effet, le fonds a été pénalisé par les fortes baisses de deux valeurs en portefeuille : Alfen (un des leaders dans les bornes de recharges à destination des voitures électriques) et Teleperformance (le leader mondial de l'externalisation de services de centres d'appels et de modération). Des baisses qui pourraient paraître injustifiées au vu des performances opérationnelles et des excellentes perspectives de ces deux dossiers. Pour Alfen le marché a probablement des doutes sur la capacité du groupe à continuer son déploiement à la vitesse actuelle, nous pensons l'inverse et nous sommes renforcés à la baisse. Pour Teleperformance, la problématique est sur le plan extra-financier. Un article de presse et des déclarations du nouveau gouvernement colombien ont remis en question les bonnes conditions de travail des modérateurs de contenus, contenus extrêmes notamment; provoquant une controverse très malvenue après le scandale Orpéa et la chute du cours de plus de 40%. Après avoir fait un travail de recherche extra financier et discuté avec les dirigeants nous avons acquis la conviction que cette controverse n'avait pas lieu d'être et avons conservé la position.

#### En novembre le fonds a progressé de +6,55% contre +9,7% pour l'Euro Stoxx 50.

Le mois de décembre 2022 a vu la grande majorité des indices boursiers clôturer nettement dans le rouge. En effet, sur fonds de statistiques économiques soufflant le chaud et le froid, les banques centrales ont continué de communiquer sur un ton toujours aussi agressif ; arguant que si l'inflation semblait s'être stabilisée voire commençait à reculer, le travail n'était pas terminé et qu'il allait falloir rester très vigilant. Le « point pivot » n'est donc peut-être pas encore atteint et la perspective d'une future baisse des taux semble s'éloigner. Le maintien d'une croissance positive des économies va clairement passer au second plan. Sur le front sanitaire, la situation semble sous contrôle dans les pays développés et en Chine le gouvernement a tranché! il privilégiera la sauvegarde de l'économie, le déconfinement a donc

été brutal et total. Cette situation devrait profiter à de nombreux secteurs (luxe, technologie, tourisme, automobile, tourisme ou encore industrie). Dans ce contexte le fonds a légèrement sous-performé son indice de référence.

Au sein du portefeuille, certains secteurs ont clairement plus souffert que d'autres, les principales baisses sont ainsi venues des secteurs discrétionnaires (Stellantis, Mercedes, LVMH) et des technologies (Infineon, ASML, Capgemini, STMicroelectronics, ASM International). A l'inverse, certaines valeurs se sont très bien comportées (Saint Gobain, Prysmian, Indra Sistemas ou encore Verallia).

En décembre, Tailor Actions Avenir ISR a baissé de -4,57% contre -4,27 % pour l'Euro Stoxx 50. Sur l'ensemble du 4ème trimestre, le fonds enregistre une progression de +8,96% contre +14,56% pour l'indice Euro Stoxx 50.

Tableau sur les principales transactions du trimestre

Achat	Vente
TOTALENERGIES	IBERDROLA
AIRLIQUIDE	STRAUMANN
ALBEMARLE	CREDIT AGRICOLE
VERALLIA	EDP
RICHEMONT	KERING

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

#### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
litres	Acquisitions	Cessions
LINDE PLC	1 094 716,82	3 156 589,53
KERING	1 815 034,26	2 287 541,26
ELEC DE PORTUGAL	2 068 940,49	I 904 375,43
ASML HOLDING NV	I 882 268,4I	1 918 345,12
AIR LIQUIDE	2 529 229,43	l 167 190,76
PRYSMIAN SPA	1 998 293,93	I 633 I57,I4
RENAULT SA	1 897 871,26	I 631 295,63
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	1 727 917,46	1 688 419,18
SOCIETE GENERALE SA	2 182 052,53	I 106 757,34
TECHNIP ENERGIES NV	1 985 211,01	I 162 890,06

#### 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

# TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

- a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés
- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions:
  - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 342 489,90
  - o Change à terme : I 342 489,90
  - o Future:
  - o Options:
  - o Swap:
- b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CACEIC DANIK LLIVEMPOLIDO
	CACEIS BANK LUXEMBOURG

<sup>(\*)</sup> Sauf les dérivés listés.

#### c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

<sup>(\*)</sup> Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

#### d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

<sup>(\*)</sup> Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

#### **REGLEMENTATION SFTR EN EUR**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

#### SELECTION DES INTERMEDIAIRES / BEST EXECUTION / FRAIS D'INTERMEDIATION

La société de gestion a mis en place une politique de meilleure sélection meilleure exécution. Les critères d'évaluation sont la qualité de l'exécution, la qualité du traitement administratif, la solidité financière de l'intermédiaire et la qualité du contact commercial. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.tailor-am.com

#### **POLITIOUE DE VOTE**

Chez TAILOR AM, le vote fait partie intégrante de notre démarche d'investisseur responsable et en particulier de notre responsabilité d'actionnaire. La participation aux votes n'est pas soumise à une détention minimale du capital des entreprises détenues en portefeuille ou à un seuil plancher de l'actif des OPC et notre société de gestion vise donc un objectif de vote proche de 100%.

Dans ce cadre, nous étudions avec attention toute résolution qui pourrait se révéler défavorable aux intérêts de la société ou à ceux des actionnaires minoritaires, ainsi que les résolutions à caractère environnemental et social.

En complément de cette politique de vote aux assemblées générales, TAILOR AM s'attache aussi en tant qu'investisseur responsable à dialoguer avec les entreprises. Le dialogue actionnarial favorise un comportement socialement responsable des entreprises investies, en augmentant la transparence et en les incitant à adopter les meilleures pratiques en termes de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociale.

Notre démarche privilégie le dialogue constructif avec les dirigeants et/ou les autres représentants des sociétés cotées dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est exercé de manière individuelle avec les dirigeants des sociétés et/ou leurs représentants, ou de manière collaborative aux côtés des coalitions d'investisseurs nationaux ou internationaux. Il peut concerner des demandes d'explications sur des points de l'ordre du jour d'une Assemblée Générale, sur l'évolution de notes pour les piliers E S ou G dans la durée mais également sur l'impact de mesures prises sur les objectifs de développement à long terme de l'entreprise.

TAILOR AM publie annuellement les résultats de son exercice des droits de vote et d'engagement dans un rapport dédié. Ce document, pédagogique et illustratif, met en lumière l'ensemble de notre dynamique de dialogue actionnarial avec les entreprises, tout au long du cycle de vie de nos investissements.

Ce rapport ainsi que des informations complémentaires sur notre politique de vote et d'engagement sont disponibles sur notre site www.tailor-am.com, dans la section « ESG », rubrique « Téléchargements ».

# COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Le Fonds se qualifie comme un produit financier répondant à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). Le prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement est précisée dans le code de transparence disponible sur le site internet www.tailor-am.com/esg.

Au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, l'approche extra-financière mise en œuvre dans le fonds est fondée sur un engagement significatif dans la stratégie d'investissement permettant ainsi une communication centrale sur la prise en compte de critères extra-financiers.

Cet OPCVM promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Toutefois, les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'alignement avec le Règlement Taxonomie n'est donc pas calculé. Par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique à aucun des investissements en portefeuille.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à prendre connaissance de l'annexe d'informations périodiques dédiée à la stratégie d'investissement ESG du fonds

#### **REGLEMENTS SFDR et TAXONOMIE**

Article 8:

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

#### METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode de l'engagement.

#### **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du 1 de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 84,32%.

#### **POLITIQUE DE REMUNERATIONS**

La Politique de rémunération de TAILOR AM a pour objet de définir les principes de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion. Elle repose sur l'évaluation des compétences et des critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de TAILOR AM et s'applique à l'ensemble du personnel de TAILOR AM.

La Politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération. Elle distingue la rémunération fixe, déterminée à partir de normes de marché et du contenu du poste, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle et/ou collective. Les principes généraux de la Politique de rémunération font l'objet d'une information annuelle aux membres du Conseil d'Administration et à l'ensemble du personnel.

La Politique de rémunération est un instrument clef dans la mise en œuvre de la stratégie de TAILOR AM. Elle vise à promouvoir une gestion saine et efficace du risque en n'encourageant pas une prise de risque incompatible avec l'intérêt des clients de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération de TAILOR AM sont disponibles sur le site internet <u>www.tailor-am.com</u>. Un exemplaire papier de la Politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Au titre de l'exercice 2022 et conformément au principe de proportionnalité, TAILOR AM vous informe des éléments suivants :

- o Effectif total de la société de gestion au 30 décembre 2022 : 18 collaborateurs ;
- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2022 : l'866'084 EUR dont plus de 85% versée au titre de la rémunération brute fixe des collaborateurs ;
- La rémunération variable versée au cours de l'exercice 2022 s'est élevée à 192'819 EUR pour l'ensemble des collaborateurs;
- Rémunération brute totale versée au cours de l'exercice 2022 et ventilée par catégorie de Personnel Identifié :
  - Equipes de gestion et autres personnes ayant un impact direct sur le profil de risque des OPC gérés :
     1'251'424 EUR
  - Autre Personnel Identifié employé de TAILOR AM : 478'726 EUR

Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, un audit du dispositif de rémunération du personnel a été mené par le cabinet AGAMA Conseil. L'audit a permis de souligner l'adéquation de la politique de rémunération aux dispositions règlementaires et le respect par Tailor AM de sa politique de rémunération.

L'organe de direction a réalisé l'examen annuel des principes généraux de la politique de rémunération le 05 décembre 2022 et n'a pas relevé d'irrégularité aux dispositions règlementaires.

#### **AUTRES INFORMATIONS**

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de la Société de Gestion :

TAILOR ASSET MANAGEMENT 23 rue Royale – 75008 Paris

### 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

### TAILOR ACTIONS AVENIR ISR

Fonds Commun de Placement Société de Gestion : TAILOR AM 23 rue Royale 75008 Paris

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022	

Aux porteurs de parts du FCP TAILOR ACTIONS AVENIR ISR,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TAILOR ACTIONS AVENIR ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

#### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

# Deloitte.

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

# Deloitte.

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais de communication de certains éléments nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 24 avril 2023

Paris La Défense, le 24 avril 2023 Le Commissaire aux Comptes Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE

### 6. COMPTES DE L'EXERCICE

#### BILAN AU 30/12/2022 en EUR

#### **ACTIF**

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	34 104 168,60	54 698 580,39
Actions et valeurs assimilées	33 843 293,60	53 496 647,73
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	33 843 293,60	53 496 647,73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	260 875,00	1 201 932,66
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et	260 875,00	1 201 932,66
équivalents d'autres pays	200 873,00	1 201 732,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	I 372 678,22	1 779 881,32
Opérations de change à terme de devises	I 342 489,90	l 737 843,56
Autres	30 188,32	42 037,76
COMPTES FINANCIERS	2 991 638,58	3 903 057,56
Liquidités	2 991 638,58	3 903 057,56
TOTAL DE L'ACTIF	38 468 485,40	60 381 519,27

#### **PASSIF**

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	37 866 435,59	52 913 422,09
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-999 121,90	6 033 085,99
Résultat de l'exercice (a,b)	-24 156,06	-520 318,70
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	36 843 157,63	58 426 189,38
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	I 625 285,53	I 955 329,89
Opérations de change à terme de devises	I 358 828,36	1 712 043,86
Autres	266 457,17	243 286,03
COMPTES FINANCIERS	42,24	
Concours bancaires courants	42,24	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	38 468 485,40	60 381 519,27

<sup>(</sup>a) Y compris comptes de régularisation (b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

#### HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

#### COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 222,43	
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 120 772,10	690 001,05
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (I)	1 122 994,53	690 001,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	8 329,27	8 260,49
Autres charges financières		
TOTAL (2)	8 329,27	8 260,49
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 114 665,26	681 740,56
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	I 090 206,43	1 191 259,29
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	24 458,83	-509 518,73
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-48 614,89	-10 799,97
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (I - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-24 156,06	-520 318,70

#### **ANNEXES COMPTABLES**

#### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ». Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts:

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC** détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres:**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### Instruments financiers à terme :

#### Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

#### Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan:**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

#### Commission de surperformance sur la base de l'actif net :

Frais Facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème						
		Part C	Part I	Parts M et S				
Frais de gestion financière	Actif net	2,412 % TTC – taux max.	1% TTC – taux max.	2.75 % TTC – taux max				
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.20 % TTC maximum						
Frais indirects maximum	Actif net	Non significatif						
Prestataires percevant des commissions de mouvements : - société de gestion : 100 %	Prélèvement lors de chaque transaction	Taux maximum :  * 0,8372 % TTC sur les actions et obligations françaises augmentés d'un montant fix de 8,37 € TTC, avec un minimum de 11 €  * 0,4784 % TTC sur les actions étrangères augmentés d'un montant fixe de 54,69						

		<ul> <li>0,2392 % TTC pour les</li> <li>54,69€ TTC</li> <li>6 % TTC pour les opérati</li> <li>14 € TTC pour les opérati</li> </ul>	
Commission de surperformance (*)	Actif net	la surperformance du FCP par rapport à l'indice EURO STOXX 50 (dividendes nets réinvestis), si la performance du FCP est	réinvectie) ei lalla commission de

#### DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES POUR LA PART « C » :

#### Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

La période de cristallisation aura lieu tous les ans, du 01 er janvier au 31 décembre. Ainsi, à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de chaque année, la commission de surperformance provisionnée sera portée au crédit de la société de gestion.

#### Période de référence de la performance

A compter de l'exercice ouvert le 01 er janvier 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans ou moins si la sous-performance passée est rattrapée plus vite.

#### Indicateur de référence

Pour la part « C », l'indice de référence est l'indice suivant : EURO STOXX 50 Net Return.

#### Méthode de calcul

Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et reflétée chaque jour dans la valeur liquidative.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance supérieure à l'indicateur de référence et enregistrant les mêmes variations en parts de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, la part variable des frais de gestion représentera 17,94% de la différence entre la performance du fonds commun de placement et la performance du fonds de référence.
- Si, sur la période de référence, la performance du fonds commun de placement est inférieure à la performance du fonds de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du FCP est supérieure à la performance du fonds de référence et positive sur l'exercice, après imputation des frais de gestion fixes, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

#### Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative de l'OPCVM, la société de gestion ne perçoit aucune commission mais une nouvelle période de cristallisation démarre. En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

#### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I	Capitalisation	Capitalisation
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP C	Capitalisation	Capitalisation
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP M	Capitalisation	Capitalisation
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP S	Capitalisation	Capitalisation

#### 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	58 426 189,38	37 074 963,32
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	7 620 834,29	23 650 092,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-16 768 583,44	-11 460 164,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 537 726,87	7 812 768,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 228 762,33	-1 270 631,11
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	296 848,62	50 596,41
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-117 886,73	-7 540,89
Frais de transactions	-514 743,70	-425 362,95
Différences de change	-162 686,64	84 948,12
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-11 270 239,81	3 425 095,37
Différence d'estimation exercice N	1 588 754,13	12 858 993,94
Différence d'estimation exercice N-I	-12 858 993,94	-9 433 898,57
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-I		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	24 458,83	-509 518,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	2,29 (**)	943,23 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	36 843 157,63	58 426 189,38

<sup>(\*) 31/12/2021 :</sup> Résultat d'une soulte liée à la fusion de Tailor Investissement(absorbé) et Tailor Action Avenir Isr (absorbant) (\*\*) 30/12/2022 : Résultat d'une soulte liée a la fusion de Tailor Best Signatures in High Yielding Currencies (absorbé) et Tailor Action Avenir Isr (absorbant).

#### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

# 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 991 638,58	8,12
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							42,24	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(*)}$

	< 3 mois	%	]3 mois - I an]	%	]I - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 991 638,58	8,12								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	42,24									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

<sup>(\*)</sup> Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

# 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise I USD			evise 2 Devise 3 Devise N CHF NOK AUTRE(S)				-
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	1 936 586,18	5,26	840 481,00	2,28	367 784,49	1,00		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	961 382,07	2,61						
Comptes financiers	58 731,58	0,16						
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	373 912,11	1,01						
Comptes financiers					42,24			
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

#### 3.5. CREANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	953 088,82
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	389 401,08
	Souscriptions à recevoir	21 895,07
	Coupons et dividendes en espèces	8 293,25
TOTAL DES CRÉANCES		I 372 678,22
DETTES		
	Vente à terme de devise	373 912,11
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	984 916,25
	Achats à règlement différé	I 030,20
	Rachats à payer	13 446,84
	Frais de gestion fixe	251 980,13
TOTAL DES DETTES		I 625 285,53
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-252 607,31

#### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice	12 051,2200	I 367 607,89
Parts rachetées durant l'exercice	-32 094,3171	-3 927 086,13
Solde net des souscriptions/rachats	-20 043,0971	-2 559 478,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 774,0320	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP C		
Parts souscrites durant l'exercice	7 699,8101	4 982 827,50
Parts rachetées durant l'exercice	-15 917,5827	-9 903 355,42
Solde net des souscriptions/rachats	-8 217,7726	-4 920 527,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	41 623,9432	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP M		
Parts souscrites durant l'exercice	13 170,3143	1 120 052,61
Parts rachetées durant l'exercice	-24 860,2541	-2 172 030,99
Solde net des souscriptions/rachats	-11 689,9398	-1 051 978,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	81 922,1085	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP S		
Parts souscrites durant l'exercice	I 873,5282	150 346,29
Parts rachetées durant l'exercice	-9 418,8796	-766 110,90
Solde net des souscriptions/rachats	-7 545,3514	-615 764,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 373,0532	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP M	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP S	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

#### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	63 160,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	771 702,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,61
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP M	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	222 146,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,95
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	33 197,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,95
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

#### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

#### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			260 875,00
	FR001400BW13	TAILOR CREDIT 2028 I	260 875,00
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			260 875,00

#### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022 31/12/2021		
Sommes restant à affecter			
Report à nouveau			
Résultat	-24 156,06	-520 318,70	
Total	-24 156,06	-520 318,70	

	30/12/2022	31/12/2021
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	58 257,52	18 633,79
Total	58 257,52	18 633,79

	30/12/2022	31/12/2021
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-43 940,82	-422 728,51
Total	-43 940,82	-422 728,51

	30/12/2022	31/12/2021
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP M		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-35 070,99	-101 132,88
Total	-35 070,99	-101 132,88

	30/12/2022	31/12/2021	
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP S			
Affectation			
Distribution			
Report à nouveau de l'exercice			
Capitalisation	-3 401,77	-15 091,10	
Total	-3 401,77	-15 091,10	

### Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-999 121,90	6 033 085,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-999 121,90	6 033 085,99

	30/12/2022	31/12/2021
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-131 024,86	1 061 638,20
Total	-131 024,86	1 061 638,20

	30/12/2022	31/12/2021
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-737 193,64	4 742 517,69
Total	-737 193,64	4 742 517,69

	30/12/2022	31/12/2021
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP M		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-194 657,93	164 373,29
Total	-194 657,93	164 373,29

	30/12/2022 31/12/2021		
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP S			
Affectation			
Distribution			
Plus et moins-values nettes non distribuées			
Capitalisation	63 754,53	64 556,81	
Total	63 754,53	64 556,81	

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	14 532 981,60	19 099 600,65	37 074 963,32	58 426 189,38	36 843 157,63
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I en EUR					
Actif net	2 746 153,29	4 377 388,22	6 590 155,15	8 718 117,83	4 504 791,75
Nombre de titres	33 644,0000	39 478,5930	54 009,3030	57 817,1291	37 774,0320
Valeur liquidative unitaire	81,62	110,88	122,01	150,78	119,25
Capitalisation unitaire sur +/-values nettes	2,20	4,20	6,26	18,36	-3,46
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,60	-0,38	-3,69	0,32	1,54
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP C en EUR					
Actif net	11 786 828,31	14 722 212,43	30 484 808,17	38 600 490,02	25 138 167,41
Nombre de titres	26 983,4938	25 334,1674	47 959,7123	49 841,7158	41 623,9432
Valeur liquidative unitaire	436,81	581,12	635,63	774,46	603,93
Capitalisation unitaire sur +/-values nettes	14,52	22,11	32,79	95,15	-17,71
Capitalisation unitaire sur résultat	-7,29	-12,65	-24,05	-8,48	-1,05
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP M en EUR					
Actif net				9 740 482,53	6 624 983,89
Nombre de titres				93 612,0483	81 922,1085
Valeur liquidative unitaire				104,05	80,86
Capitalisation unitaire sur +/-values nettes				1,75	-2,37
Capitalisation unitaire sur résultat				-1,08	-0,42

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP S en USD					
Actif net en USD				I 554 870,05	613 897,76
Nombre de titres				14 918,4046	7 373,0532
Valeur liquidative unitaire en USD				104,22	83,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR				4,32	8,64
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR				-1,01	-0,46

#### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché				
réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	3 956	794 760,40	2,16
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	21 727	628 888,02	1,70
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	36 851	1 047 673,93	2,84
KION GROUP AG	EUR	16 401	439 054,77	1,19
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	16 053	985 654,20	2,68
RHEINMETALL AG	EUR	3 082	573 406,10	1,56
TOTAL ALLEMAGNE			4 469 437,42	12,13
AUTRICHE				
WIENERBERGER AG	EUR	16 529	372 894,24	1,01
TOTAL AUTRICHE			372 894,24	1,01
CHILI				
SOC QUIMICA Y MINERA DE CHILE SA -ADR	USD	6 900	516 182,71	1,40
TOTAL CHILI			516 182,71	1,40
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	7 590	368 494,50	1,00
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	280 106	784 997,07	2,13
INDRA SISTEMAS	EUR	35 705	380 258,25	1,03
REPSOL	EUR	56 192	834 451,20	2,27
TOTAL ESPAGNE			2 368 201,02	6,43
ETATS-UNIS			•	
ALBEMARLE CORP	USD	2 432	494 170,55	1,34
VISA INC CLASS A	USD	4 758	926 232,92	2,51
TOTAL ETATS-UNIS			I 420 403,47	3,85
FRANCE			,	,,,,,
AIR LIQUIDE	EUR	8 345	1 104 878,00	3,00
AXA	EUR	29 982	781 181,01	2,12
BNP PARIBAS	EUR	15 150	806 737,50	2,19
CAPGEMINI SE	EUR	5 724	892 657,80	2,42
ID LOGISTICS GROUP	EUR	I 478	396 104,00	1,08
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 607	1 092 599,30	2,96
MERSEN	EUR	10 298	388 749,50	1,05
REXEL	EUR	23 712	437 249,28	1,03
SAINT-GOBAIN	EUR	18 720	854 568,00	
SOCIETE GENERALE SA	EUR			2,32 1,98
SOCIETE GENERALE SA SOITEC SA	EUR	31 041	728 842,68	
		4 980	761 193,00	2,07
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	25 565	375 038,55	1,02
TOTALENERGIES SE	EUR	13 935	817 287,75	2,22
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	13 916	440 858,88	1,19
VINCI SA	EUR	12 040	1 123 211,60	3,05
TOTAL FRANCE			11 001 156,85	29,86
IRLANDE				
CRH PLC	EUR	25 751	953 044,51	2,59
TOTAL IRLANDE			953 044,51	2,59

#### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
INTERPUMP GROUP	EUR	16 110	679 197,60	1,84
INTESA SANPAOLO	EUR	403 619	838 720,28	2,28
MONCLER SPA	EUR	22 919	1 134 490,50	3,08
PRYSMIAN SPA	EUR	11 409	395 435,94	1,08
UNICREDIT SPA	EUR	58 388	774 925,54	2,10
TOTAL ITALIE			3 822 769,86	10,38
LUXEMBOURG				
SUBSEA 7	NOK	34 209	367 784,49	1,00
TENARIS SA	EUR	60 802	990 160,57	2,69
TOTAL LUXEMBOURG			I 357 945,06	3,69
PAYS-BAS				
ALFEN BEHEER BV	EUR	6 266	527 597,20	1,43
ASM INTERNATIONAL N.V.	EUR	2 077	489 445,05	1,32
ASML HOLDING NV	EUR	2 162	1 089 215,60	2,96
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	79 137	1 184 285,21	3,22
ING GROEP NV	EUR	74 899	852 949,81	2,31
STELLANTIS NV	EUR	87 416	1 159 485,82	3,15
TOTAL PAYS-BAS			5 302 978,69	14,39
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	2 393	730 941,85	1,98
TOTAL ROYAUME-UNI			730 941,85	1,98
SUISSE				
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	6 921	840 481,00	2,28
STMICROELECTRONICS NV	EUR	20 817	686 856,92	1,87
TOTAL SUISSE			I 527 337,92	4,15
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			33 843 293,60	91,86
TOTAL Actions et valeurs assimilées			33 843 293,60	91,86
Organismes de placement collectif				-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
TAILOR CREDIT 2028 I	EUR	2 500	260 875,00	0,71
TOTAL FRANCE			260 875,00	0,71
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			260 875,00	0,71
TOTAL Organismes de placement collectif			260 875,00	0,71
Créances			1 372 678,22	3,72
Dettes			-1 625 285,53	-4,41
Comptes financiers			2 991 596,34	8,12
Actif net			36 843 157,63	100,00

Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP C	EUR	41 623,9432	603,93
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISR I	EUR	37 774,0320	119,25
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP M	EUR	81 922,1085	80,86
Part TAILOR ACTIONS AVENIR ISRP S	USD	7 373,0532	83,26

### 7. ANNEXE(S)



### Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## TAILOR ACTIONS AVENIR ISR (Part I) ISIN - FR0013342060

OPCVM soumis au droit français géré par TAILOR ASSET MANAGEMENT

#### **OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice de référence EURO STOXX 50 Net Return (dividendes nets réinvestis) sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées selon une double approche ESG « approche en exclusion » et « best in universe ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la protection des salariés ou encore la compétence de l'équipe dirigeante.

Classification AMF: « Actions des pays de la zone euro ». Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA, le fonds est investi à hauteur de 75% en instruments financiers éligibles au PEA.

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi principalement en actions des pays de l'Union Européenne à hauteur minimum de 75 % de l'actif net dont 65% de l'actif net des pays de la zone euro et en produits de taux (max. 25% de l'actif net) par le biais :

- d'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance, de tous secteurs ou taille de capitalisation dont 10% maximum de l'actif en actions de petites et moyennes capitalisations soit inférieures à 1Mds€ de capitalisation boursière).
- d'une analyse des taux d'intérêts : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux, La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/ dette privée et du rating.

Ces produits de taux pourront, jusqu'à 25% de l'actif net être réputés « Investment Grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion). Les produits de taux à caractère spéculatif dits « High Yield » (produits non notés ou de notation inférieure à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou inférieure à Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ne pourront représenter plus de 10% de l'actif net.

Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des valeurs dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière puis extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Il cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer et d'analyser les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance). Cette analyse aboutit à une note ESG qui s'appuie sur des données externes et internes. Le gérant devra construire son portefeuille sur la base d'un univers de valeurs dont les notations ESG permettent l'exclusion des 20% de valeurs les moins bien notées.

Pour s'assurer que l'OPC répond aux exigences ISR, 90% au moins des titres du portefeuille doivent faire l'objet d'une notation ESG.

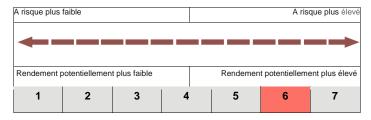
Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet www.tailor-am.com.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif OPCVM de droit français ou européens et/ou de FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou nom par TAILOR ASSET MANAGEMENT, et de toute classification.

La part I du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat: Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chez le dépositaire, chaque jour de bourse (J) jusqu'à 12h00 et sont exécutées sur la VL calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison du type de gestion discrétionnaire mis en œuvre par Tailor Asset Management qui privilégie une exposition aux actions de l'Union Européenne et de la zone euro.

#### Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations. Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Il peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs et dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.



### Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## TAILOR ACTIONS AVENIR ISR (Part M) ISIN – FR0014002M95

OPCVM soumis au droit français géré par TAILOR ASSET MANAGEMENT

#### **OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice de référence EURO STOXX 50 Net Return (dividendes nets réinvestis) sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe » et « best effort ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la protection des salariés ou encore la compétence de l'équipe dirigeante.

Classification AMF: « Actions des pays de la zone euro ». Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA, le fonds est investi à hauteur de 75% en instruments financiers éligibles au PEA.

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi principalement en actions des pays de l'Union Européenne à hauteur minimum de 75 % de l'actif net dont 65% de l'actif net des pays de la zone euro et en produits de taux (max. 25% de l'actif net) par le biais :

- d'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance, de tous secteurs ou taille de capitalisation dont 10% maximum de l'actif en actions de petites et moyennes capitalisations soit inférieures à 1Mds€ de capitalisation boursière).
- d'une analyse des taux d'intérêts : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux, La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/ dette privée et du rating.

Ces produits de taux pourront, jusqu'à 25% de l'actif net être réputés « Investment Grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion). Les produits de taux à caractère spéculatif dits « High Yield » (produits non notés ou de notation inférieure à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou inférieure à Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ne pourront représenter plus de 10% de l'actif net.

Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des valeurs dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière puis extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ci-après.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Il cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer et d'analyser les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance). Cette analyse aboutit à une note ESG qui s'appuie sur des données externes et internes. Le gérant devra construire son portefeuille sur la base d'un univers de valeurs dont les notations ESG permettent l'exclusion des 20% de valeurs les moins bien notées.

Pour s'assurer que l'OPC répond aux exigences ISR, 90% au moins des titres du portefeuille doivent faire l'objet d'une notation ESG.

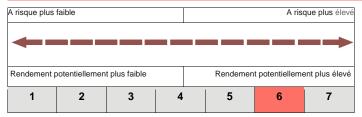
Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet www.tailor-am.com.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif OPCVM de droit français ou européens et/ou de FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou nom par TAILOR ASSET MANAGEMENT, et de toute classification.

La part M du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat: Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chez le dépositaire, chaque jour de bourse (J) jusqu'à 12h00 et sont exécutées sur la VL calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison du type de gestion discrétionnaire mis en œuvre par Tailor Asset Management qui privilégie une exposition aux actions de l'Union Européenne et de la zone euro.

#### Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations. Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Il peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs et dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.



### Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## TAILOR ACTIONS AVENIR ISR (Part S – DOLLAR HEDGEE) ISIN – FR0014002MA5

OPCVM soumis au droit français géré par TAILOR ASSET MANAGEMENT

#### **OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice de référence EURO STOXX 50 Net Return (dividendes nets réinvestis) sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, en investissant à hauteur de 90% au moins dans des valeurs (dont 75% minimum de pays de l'Union Européenne), sélectionnées selon une double approche ESG « best in universe » et « best effort ». Cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») tels que la politique environnementale de l'émetteur, la protection des salariés ou encore la compétence de l'équipe dirigeante.

Classification AMF: « Actions des pays de la zone euro ». Afin de permettre l'éligibilité du fonds au PEA, le fonds est investi à hauteur de 75% en instruments financiers éligibles au PEA.

La stratégie d'investissement est une gestion active et consiste à construire un portefeuille investi principalement en actions des pays de l'Union Européenne à hauteur minimum de 75 % de l'actif net dont 65% de l'actif net des pays de la zone euro et en produits de taux (max. 25% de l'actif net) par le biais :

- d'une sélection de valeurs sur des critères fondamentaux de prix et de performance d'entreprises (multiples de capitalisation, perspectives de croissance, de tous secteurs ou taille de capitalisation dont 10% maximum de l'actif en actions de petites et moyennes capitalisations soit inférieures à 1Mds€ de capitalisation boursière).
- d'une analyse des taux d'intérêts : qualité des émetteurs, échéances, sensibilité aux variations de taux, La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique/ dette privée et du rating.

Ces produits de taux pourront, jusqu'à 25% de l'actif net être réputés « Investment Grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion). Les produits de taux à caractère spéculatif dits « High Yield » (produits non notés ou de notation inférieure à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors et Fitch ou inférieure à Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ne pourront représenter plus de 10% de l'actif pet

Les notations mentionnées sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

L'analyse des valeurs dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière puis extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) selon le processus décrit ciaprès.

Le fonds s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »). Il cherche également à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG (approche « best effort »).

Le fonds applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum. Ces notations sont déterminées par l'outil scoring propriétaire de la société de gestion qui permet d'évaluer et d'analyser les émetteurs sur chacun des 3 piliers E (ex : environnement), S (ex : l'impact social) et G (ex : gouvernance). Cette analyse aboutit à une note ESG qui s'appuie sur des données externes et internes. Le gérant devra construire son portefeuille sur la base d'un univers de valeurs dont les notations ESG permettent l'exclusion des 20% de valeurs les moins bien notées.

Pour s'assurer que l'OPC répond aux exigences ISR, 90% au moins des titres du portefeuille doivent faire l'objet d'une notation ESG.

Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Tailor Asset Management disponible sur le site internet www.tailor-am.com.

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif OPCVM de droit français ou européens et/ou de FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle, ou de FIA répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou nom par TAILOR ASSET MANAGEMENT, et de toute classification.

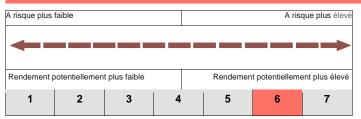
La gestion peut intervenir sur les marchés dérivés dans un but de couverture au risque de change.

Le fonds pourra présenter une exposition au change jusqu'à 10% de l'actif. Afin de couvrir son exposition au risque de change, le gérant peut éventuellement utiliser des produits dérivés négociés de gré à gré comme des contrats de change à terme ainsi que des swaps de change.

La part S du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'USD. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées, chez le dépositaire, chaque jour de bourse (J) jusqu'à 12h00 et sont exécutées sur la VL calculée sur les cours de clôture de J et publiée à J+1. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison du type de gestion discrétionnaire mis en œuvre par Tailor Asset Management qui privilégie une exposition aux actions de l'Union Européenne et de la zone euro.

#### Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité: Le cas échéant, le fonds pourra être exposé au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations. Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Il peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs et dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.

Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations tel que le recours aux instruments financiers à terme négociés de gré à gré.

Dénomination du produit : TAILOR ACTIONS AVENIR ISR

Identifiant d'entité juridique : 549300S3CSYS62SLRU47

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?				
Oui	Non			
d'investissements durables avec un objectif environnemental:_%  dans des activités économiques qui sont considérées durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE  dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	Il promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables  ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE  ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE  avec un objectif social			
Il réalisera un minimum d'investissements durables avec un objectif social :_%	Il promeut les caractéristiques E/S, mais ne réalise pas d'investissements durables			

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce produit financier vise à concilier la performance financière avec des critères extra-financiers : environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). La prise en compte de ces critères doit apporter à l'entreprise une meilleure compréhension des enjeux de demain. Labellisé ISR, ce produit promeut toutes les caractéristiques environnementales et sociales qui y sont liées. La stratégie d'investissement responsable est la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux... ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations ...

S'agissant d'un fonds actions des pays de la zone euro, les caractéristiques environnementales et/ou sociales ont été atteintes par la construction d'un portefeuille pour au moins 90% sur la base d'un univers de valeurs excluant 20% des actions dont les notations ESG sont les plus faibles.

90% de l'encours du fonds doit au minimum avoir fait l'objet d'une évaluation ESG. Au 30/12/2022, ce pourcentage était de 92,54%.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les fonds labellisés ISR doivent obtenir un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs d'impact engageants (environnemental, social, gouvernance ou sur les droits humains) par rapport à leur indice de référence ou univers de départ. Pour le premier indicateur, le taux de couverture du portefeuille devra être d'au moins 90 % : nous avons choisi de présenter le pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration. L'indépendance des administrateurs siégeant au conseil d'administration est essentielle pour assurer une bonne gouvernance de l'entreprise et préserver ainsi les intérêts de toutes les parties prenantes. Pour le second, le taux de couverture du portefeuille devra être d'au moins 70 % : nous avons choisi de présenter l'intensité carbone.

		Mesure d'impact		Taux de couverture	
		2021	2022	2021	2022
Administrateurs indépendants au Conseil (en %)	Fonds	60,95%	63,02%	88,10%	91,84%
	Indice de référence	68,09%	65,30%	80,52%	78,22%
Intensité carbone	Fonds	135,36	143,17	80,95%	81,63%
	Indice de référence	268,94	283,98	68,15%	66,51%

Les chiffres publiés ci-dessus ont été obtenus à partir des données financières et extra-financières relatives à l'exercice 2019 des émetteurs pour les chiffres 2021 et relatives à l'exercice 2020 pour les chiffres 2022. Ce décalage de deux ans est du à une trop grande hétérogénéité dans la remontée de données par les émetteurs. Cette approche a fait l'objet d'une validation dans le cadre des audits réalisés pour l'attribution et le maintien du label ISR.

Les principales incidences négatives

corres pondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

 Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

L'OPCVM TAILOR ACTIONS AVENIR ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

 Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'OPCVM TAILOR ACTIONS AVENIR ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

 Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'OPCVM TAILOR ACTIONS AVENIR ISR ne prend pas en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'article 4 paragraphe 1(b) du règlement SFDR, l'équipe de gestion favorisant un plus large degré de diversification des risques émetteurs.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

L'OPCVM TAILOR ACTIONS AVENIR ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable. Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



#### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

S'agissant d'un fonds actions des pays de la zone euro, les principaux investissements de ce produit financier sont des actions des pays de l'Union Européenne, de grande ou moyenne capitalisation et sans contrainte sectorielle. 90% de l'encours du fonds doit être au minimum évalué selon notre méthodologie ESG. Ci-dessous, au 30/12/2022, la liste des 10 premières positions du produit financier ainsi que la répartition géographique et sectorielle :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

#### PRINCIPALES POSITIONS

CNH INDUSTRIAL NV	3.2%
STELLANTIS NV	3.2%
MONCLER SPA	3.1%
VINCI SA	3.1%
AIR LIQUIDE SA	3.0%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	3.0%
ASML	3.0%
INFINEON TECH	2.8%
TENARIS SA	2.7%
MERCEDES-BENZ GROUP SA	2.7%

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

	Fonds
France	30.4%
Allemagne	12.1%
Pays-Bas	11.2%
Italie	10.4%
Espagne	6.4%
Royaume-Uni	6.2%
Suisse	4.1%
Belgique	0.0%
Autres	17.3%

#### RÉPARTITION SECTORIELLE

	Fonds
Technologies de l'information	18.0%
Santé	0.0%
Consommation discrétionnaire	14.2%
Services aux collectivités	0.0%
Industrie	20.7%
Matériaux	12.5%
Consommation de base	0.0%
Télécommunications	0.0%
Énergie	9.2%
Finance	17.1%

#### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



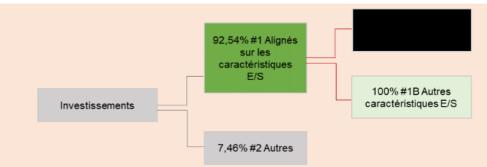
#### · Quelle était l'allocation des actifs ?

Le produit financier a investit au moins 90% de son actif net dans des actifs qui ont fait l'objet d'une évaluation ESG selon le processus en place (92,54% au 30/12/2022) — donc dans des investissements qui sont alignés avec les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S). Jusqu'à 10% de l'actif net n'était pas aligné avec ces caractéristiques (#2 Autres ; soit 7,46% au 30/12/2022). La somme de ces deux éléments conduit à un investissement à 100% dans les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables (#1B Autres caractéristiques E/S).

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires
   pour refléter la part des
   revenus provenant des
   activités vertes des
   sociétés bénéficiaires
   des investissements;
- des dépenses
   d'investissement
   (CapEx) pour montrer
   les investissements
   verts réalisés par les
   sociétés bénéficiaires
   des investissements,
   pour une transition vers
   une économie verte par
   exemple;
- des dépenses
   d'exploitation (OpEx)
   pour refléter les
   activités
   opérationnelles vertes
   des sociétés
   bénéficiaires des
   investissements.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.
- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La réponse à cette question peut être consultée en réponse à la question « quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ? »



# Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les deux graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage minimum d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" sont constituées de toutes les expositions souveraines.

Les activités
habilitantes
permettent
directement à
d'autres activités de
contribuer de
manière
substantielle à la
réalisation d'un
objectif
environnemental.

Les activités
transitoires sont des
activités pour
les quelles il n'existe
pas encore de
solutions de
remplacement sobres
en carbone et, entre
autres, dont les
niveaux d'émission de
gaz à effet de serre
corres pondent aux
meilleures
performances
réalisables.

Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

• Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes au 30/12/2022.

 Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable, pas de rapport périodique établi lors de l'exercice précédemment clos.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

L'OPCVM TAILOR ACTIONS AVENIR ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPCVM TAILOR ACTIONS AVENIR ISR n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements compris dans la catégorie « #2 Autres » sont les titres qui ne sont pas couverts par une analyse ESG ainsi que les liquidités. Ces titres comme les liquidités ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pour s'assurer du respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, la société de gestion a mis en place les mesures suivantes :

#### 1/ Dispositif de gouvernance

Tenue d'un comité des risques trimestriel, réunissant les membres de la direction, le responsable des risques, les représentants de chaque équipe de gestion ainsi que la conformité. Lors de ce comité, le responsable des risques fait part de son suivi trimestriel quant au taux d'analyse ESG du portefeuille (devant être supérieur à 90%).

Tenue d'un comité ESG semestriel, réunissant les équipes de gestion et le responsable des risques pour échanger et statuer sur différents sujets : la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses ; la conformité au référentiel du label ISR pour les fonds concernés ; les titres « litigieux » quant à leur note ESG ; le dispositif de vote et d'engagement...

#### 2/ Dispositif de contrôle

La société de gestion dispose de trois niveaux de contrôle :

- Un contrôle de premier niveau assuré par les équipes de gestion qui veillent à l'application de la politique d'exclusions sectorielles et de gestion des controverses et du code de transparence ;
- Un contrôle de second niveau quotidien assuré par le responsable des risques qui veille notamment au respect des mesures quantitatives (taux d'analyse de 90%; exclusion de 20% des notes les plus basses);
- Un contrôle de troisième niveau assuré par le service conformité & contrôle interne selon une fréquence annuelle afin de veiller notamment au respect du référentiel édicté par le label ISR.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

• En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les

caractéristiques environnementales

ou sociales qu'il

promeut.

Non applicable

 Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

 Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le produit financier a fait une performance de -22,02% sur l'exercice 2022. L'indice de référence Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis a baissé de -9.49%, sur la même période.

• Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable